

Marche à suivre pour bénéficier de la subvention Journées-Enfants auprès des communes genevoises

Chaque commune octroie une subvention pour les camps et activités à la journée (périodes de vacances scolaires genevoises uniquement) pour chaque enfant domicilié sur son territoire, selon le nombre de journées d'activités suivies.

A la fin de chaque année civile, c'est à vous, associations organisatrices d'activités, d'envoyer une liste par commune de tous les enfants ayant participé à vos activités en indiquant leur nom, prénom, adresse, le nombre de journées et s'il y des nuitées ou pas, par exemple sous la forme d'un tableau :

Commune :

Nom	Prénom	Adresse	Nombre de journées	Avec nuitées

Lors des inscriptions à vos activités, prenez l'adresse officielle de résidence de l'enfant. En cas de parents séparés et de garde partagée, l'enfant a deux adresses dont une seule est l'officielle. Vous devez donc adresser la demande à la commune de son adresse officielle.

Nous vous invitons à accompagner la liste d'une lettre qui demande cette subvention sans l'exiger, car ce n'est pas un droit mais un geste en faveur des familles de la part des communes.

Si une commune n'entre pas en matière ou n'applique pas le tarif annoncé, merci de nous le signaler. Le GLAJ-GE mène actuellement une campagne afin que le montant octroyé soit uniformisé à 15 CHF/journée. Nous vous tiendrons au courant des résultats de cette campagne. Vous trouvez les tarifs actuels octroyés par chaque commune dans l'espace membres du site du GLAJ-GE.